

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 97.00.482.003.1 DU 9 SEPTEMBRE 1997

## Ensembles de mesurage LURO modèles LUBSER et LUBSELF pour huiles et lubrifiants

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

### FABRICANT

Ets LURO, ZA, 1, allée Mansart, 33470 Gujan Mestras.

### OBJET

La présente décision complète les décisions d'approbations de modèle n° 92.00.482.001.1 du 30 mars 1992 (1) et n° 96.00.482.001.1 du 20 février 1996 (2) relative à l'ensemble de mesurage LURO modèle LUBSER Electronique pour huiles et lubrifiants, et n° 95.00.482.002.1 du 12 octobre 1995 (3) relative à l'ensemble de mesurage LURO modèle LUBSELF pour huiles et lubrifiants équipé d'un dispositif de libre-service à post-paiement différé.

### CARACTERISTIQUES

Les ensembles de mesurage LURO modèles LUBSER et LUBSELF pour huiles et lubrifiants diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par le remplacement du mesureur BADGER modèle PT-200-SST par le mesureur LURO modèle LUBTRONIC.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières d'utilisation et le plan de scellement demeurent conformes à chacune des décisions précitées.

(1) Revue de Métrologie, mars 1992, page 347.

(2) Revue de Métrologie, janvier 1996, page 178.

(3) Revue de Métrologie, octobre 1995, page 95.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des ensembles de mesurage LURO modèles LUBSER et LUBSELF pour huiles et lubrifiants faisant l'objet de la présente décision porte, outre les indications réglementaires se rapportant à l'ensemble de mesurage, le numéro d'approbation figurant dans le titre de la présente décision, ainsi que le nom du modèle et le volume cyclique du mesureur LURO modèle LUBTRONIC.

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les conditions particulières de vérification des ensembles de mesurage LURO modèles LUBSER et LUBSELF pour huiles et lubrifiants faisant l'objet de la présente décision sont celles fixées par les décisions précitées.

### DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie et au siège de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine sous la référence DA 02-144.

### VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 30 mars 2002.

### ANNEXE

Schéma n° 6445.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

PAR EMPEchement DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE

ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6445

ENSEMBLES DE MESURAGE LURO, LUBSER ET LUBSELF POUR HUILES ET LUBRIFIANTS

ENSEMBLE de MESURAGE LUBSER ELECTRONIQUE			
DECISION n°		LIQUIDE MESURE : LUBRIFIANT	
DEBIT MAXI : 900 l/h		DEBIT MINI : 90 l/h	
VISCOSITE: 100 à 3000 mPa.s		P.maxi 25 bar	LIVRAISON MINI : 2 litres
		Mesureur LUBTRONIC	
Numéro	Année	Volume cyclique 2.68 cl	
LURO FRANCE - 33470 - GUJAN MESTRAS Tel. 05.56.66.20.33			

Plaque d'identification de l'ensemble de mesure LURO modèle LUBSER

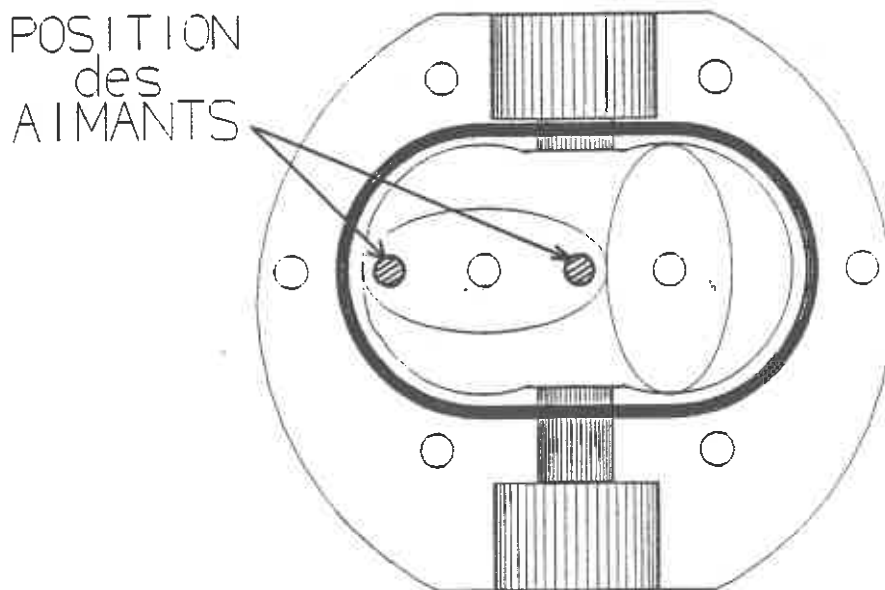


Schéma d'ensemble du mesureur LURO modèle LUBTRONIC